



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Centre de Gestion du Cantal  
Pôle Santé au Travail  
Conseil Médical**

**ARRETE** N° 2022 - 1146 du 28/07/22 -

**Portant composition du Conseil Médical Départemental – formation plénière -  
de la Fonction Publique Territoriale**

**- Sous-commission du Service Départemental d'Incendie et de Secours –  
Sapeurs-pompiers professionnels**

**LE PREFET DU CANTAL,  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 65-773 du 9 septembre 1965 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des agents des collectivités locales ;

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale;

VU l'arrêté en date du 15 juillet 2021 du Président du Conseil d'Administration du S.D.IS portant modification de la composition de la Commission de réforme Départementale – sous-commission du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le courrier en date du 19 mai 2022 par lequel M. le Président du Conseil d'Administration du S.D.IS a informé M. le Président du Centre de Gestion du Cantal de la nouvelle composition des représentants de l'Administration admis à siéger au Conseil Médical Département - Formation Plénière – sous-commission du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Sapeurs-pompiers professionnels;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de dispositions transitoires, il convient de procéder à la désignation des représentants du conseil médical réuni en formation plénière – sous-commission du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Sapeurs-pompiers professionnels ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal ;

## ARRETE

ARTICLE 1er : Les représentants de l'Administration sont désignés comme suit :

Titulaires : M. FAURE Bruno,  
M. MAURS Philippe.

Suppléants : Mme SEMETEYS Valérie,  
Mme MAUREL Magali.  
M. MAGNE Yves,  
M. BELAIDI Jamal.

ARTICLE 2 : Les représentants du personnel sont désignés comme suit :

### 1 – CATEGORIE A

#### - Groupe hiérarchique 6 -

(Groupe hiérarchique supérieur de la catégorie A : colonels, colonels hors classe, contrôleurs généraux, médecins et pharmaciens hors classe et de classe exceptionnelle)

Titulaire : Colonel hors classe SKRZYNSKI Luc, Direction Départementale des S.I.S. du Cantal.  
Suppléants : Médecin de classe exceptionnelle LOYER Arnaud, Groupement du Service de Santé et de Secours Médical.  
Colonel GREFF Cyril, Direction Départementale des S.I.S. du Cantal.

#### - Groupe hiérarchique 5 -

(Capitaines, commandants, lieutenants-colonels, infirmiers, cadres de santé, médecins, pharmaciens de classe normale)

Titulaire : Capitaine CHABRAT Sébastien, C.I.S. de Mauriac.  
Suppléants : Commandant CARREAUD Jean-François, Groupement des Services Opérationnels  
Cadre de santé de 1<sup>ère</sup> classe Jérôme ANDRIEU, Groupement du Service de Santé et de Secours Médical.

### 2 – CATEGORIE B

#### - Groupe hiérarchique 4 –

(Groupe hiérarchique supérieur de la catégorie B : grade provisoire de lieutenant, lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe et hors classe, infirmier, infirmier principal, infirmier-chef)

Titulaire : Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe RODIER Laurent, Service prévention,  
Suppléants : Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe BRUGUIERE Franck, Service formation,  
Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe CORRIGER Hadrien, C.I.S de Mauriac.

#### - Groupe hiérarchique 3 – (Lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe)

Titulaire : Lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe ALGOET Steeve, C.I.S. d'Aurillac,  
Suppléants : Lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe MERCIER Michaël, C.I.S. de Saint-Flour,  
Lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe JACQUE Michaël, Service logistique.

### 3 – CATEGORIE C

Titulaires : Adjudant-chef RAYNAL Laurent, C.I.S. d'Aurillac,  
Sergent-chef POUDEROUX Lionel, C.I.S. d'Aurillac.

Suppléants : Sergent-chef OLIVIER Pierre, C.I.S. d'Aurillac,  
Adjudant-chef FREYSSIGNET Pascal, C.I.S. d'Aurillac.  
Sergent-chef CHALVIGNAC Julian-Pierre, C.T.A. / C.O.D.I.S.  
Sergent DAMIGON Landry, Service Formation.

ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral du 15 juillet 2021 est abrogé.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du CANTAL, le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Cantal et le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations et à chacun des membres désignés.

Fait à Aurillac, le 28/07/22



Le Préfet,

Serge CASTEL

Received of the Treasurer of the State of New York

the sum of

Five hundred and no/100 Dollars

for

Interest on the State Debt

and for the purpose of the State Debt

Wm. C. Calkins